

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-998

présenté par

M. Morel-À-L'Huissier, M. Lagarde, M. Naegelen, M. Zumkeller et M. Labille

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 54, insérer l'article suivant:****Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.